



Question jardin (taille des haies, parties communes)

Par **Promiz**, le **03/05/2011** à **23:01**

Bonjour, rnrnNous habitons un appartement (location) avec un petit jardin. rnrnDans notre bail, rien n'est mentionné concernant la taille des haies, nous taillons l'intérieur de notre jardin et le haut des haies mais pas l'extérieur de nos haies qui donnent sur un chemin en partie commune et sur le jardin de la résidence derrière. rnrnLa gardienne nous a fait part du mécontentement d'un des habitants de l'immeuble car notre haie (côté passage partie commune) commence à gêner l'ouverture d'une porte commune. rnrnConcernant le jardin, dans le bail il est noté "jardin privatif" mais l'onglet "extérieurs sur l'état des lieux est barré et rien n'est complété. rnrnC'est la première fois que je vois qu'on demande à tailler des arbres côté extérieur des jardins! rnrnDevons-nous les tailler ou est-ce bien considérer comme partie commune et donc à la charge de la copro? rnrnMerci pour vos éclairages (on a un bailleur qui nous enquiquine tout le temps, du coup on essaie maintenant de l'enquiquiner à notre manière aussi)

Par **mimi493**, le **04/05/2011** à **03:20**

Si la haie est dans votre jardin, vous devez la tailler, de tous les cotés.

Par **Promiz**, le **04/05/2011** à **09:31**

Bonjour, rnrnIl n'y a pas de grillage dans notre jardin